

tient. Cette faculté trouvera un nouveau stimulant si, comme nous le montrerons plus loin, on emprunte les sujets de dictées au domaine scientifique. Le jugement et le raisonnement interviennent directement pour saisir les rapports qui existent entre les idées d'une part, et leurs signes matériels de l'autre ; pour appliquer les règles étudiées et les justifier ensuite.

Pour orthographier convenablement les mots, la mémoire a dû s'assimiler une infinité de formes qui sont d'autant plus précises et plus nettes que l'observation en a été plus attentive : ceci nous montre l'importance de la dictée au point de vue du développement de l'esprit d'observation, faculté d'autant plus précieuse qu'elle s'allie intimement à l'acquisition des connaissances. N'est-ce pas, en effet, cette disposition particulière de l'esprit qui amène les grandes découvertes par l'observation attentive des phénomènes les plus ordinaires de la nature ?

Les dictées bénéficient des avantages de la lecture dont elles sont le complément indispensable. Bien choisi, le sujet sera, le plus souvent, passible de déductions capables d'éclairer la conscience morale des élèves ; de porter leurs affections vers le vrai, le beau, le bien ; de leur inspirer l'horreur des vices qui affligent l'humanité et de leur faire aimer les vertus opposées ; de leur inspirer un noble amour de la patrie, un sincère attachement aux libertés nationales.

« La dictée, indépendamment de son utilité propre qui est de former à l'application des règles et d'apprendre l'orthographe des mots, est pour l'instituteur un moyen commode et sûr d'étendre et de compléter l'instruction primaire. Si le maître a de l'habileté et de la prévoyance, il s'arrangera de manière à parcourir en 2 ou 3 ans, le cercle complet des connaissances usuelles ; il se

composera lui-même soit à l'aide de livres ou des journaux d'instruction primaire, un recueil de dictées qui comprennent à la fois l'application des règles essentielles et l'ensemble des connaissances indispensables (1). »

C'est par le moyen de la dictée que l'instituteur pourra, vu le peu de temps dont il dispose et la grande étendue des programmes, enseigner occasionnellement une foule de notions qu'il n'est point possible de rencontrer dans les leçons directes ; qu'il pourra avantageusement compléter son enseignement par des détails intéressants autant qu'instructifs ; qu'il élargira le vocabulaire de ses élèves et leur donnera une idée des merveilleuses inventions qui ont jeté le monde dans une nouvelle phase de son évolution pendant ce siècle de progrès. Comme on le voit, la dictée joue un rôle prépondérant dans l'enseignement, en raison de son utilité tant au point de vue éducatif qu'instructif.

Mais nous entendons la dictée en tant qu'exercice intelligent et rationnel qui tient note du but à atteindre et des moyens à employer. Ce serait donc manquer le but que de faire de la dictée un exercice mécanique, sans se soucier le moins du monde des règles qui doivent présider au choix du sujet et au mode d'exécution. Malheureusement, l'inhabileté de certains maîtres en fait un exercice à la fois stérile et ennuyeux.

Laissons la plume à M. Vessiot.

« Même dans le cours supérieur, certains instituteurs font épeler toute la dictée et tous les mots de la dictée, sans omission ni rémission. Il y a dans tout morceau beaucoup de mots que les enfants connaissent et sont en état d'orthographier, et d'autres qui leur sont nouveaux ou du moins peu connus. A quoi bon épeler les premiers ? Si l'enfant les a mal écrits, c'est par étourderie

(1) Vessiot.